

## Communication spéciale Attachés

**L'UNSA UTCAC refuse que les Attachés restent les « oubliés » des mesures qui viennent d'être accordées à l'ensemble des corps techniques de la DGAC (ICNA, et TSEEAC, IEEAC et IESSA).**

Les Attachés des Administrations de l'Etat gérés par la DGAC sont des cadres A de la fonction publique recrutés au niveau BAC+3. Ils disposent de compétences professionnelles managériales et d'un niveau d'expertise très élevé dans de nombreux domaines transverses ou plus techniques liés directement à l'aviation civile.

Ils sont indispensables au fonctionnement de tous les services de la DGAC.

Ils encadrent les SIR et, pour certains d'entre eux, exercent depuis de nombreuses années sur des postes de cadres supérieurs techniques, ouverts en recouvrement avec les corps techniques, à la plus grande satisfaction de la DGAC.

### La priorité pour les Attachés : l'augmentation de la part indiciaire

En dépit de la volonté affichée le 16 septembre dernier par le Ministre de la fonction publique de « revoir la façon dont les grilles de rémunération des agents publics sont construites », la tendance lourde et parfaitement assumée des dix dernières années a été marquée par la volonté inverse qui a consisté à individualiser les rémunérations des agents publics.

Celle-ci s'est traduite pour les Attachés gérés par la DGAC par le remplacement de l'IFR par la PFR, puis par la mise en place du RIFSEEP.

Pour l'UNSA UTCAC, l'amélioration des rémunérations doit concerner tous les agents publics. A la DGAC, elle doit concerner évidemment les Attachés.

Pour l'UNSA UTCAC, l'amélioration des rémunérations passe d'abord par la revalorisation des grilles indiciaires, afin d'une part d'assurer aux Attachés une rémunération qui reconnaisse la valeur de leur travail et de leur engagement professionnel, et d'autre part de limiter la perte de revenus au moment du départ en retraite. Seule la rémunération indiciaire étant prise en compte pour le calcul du montant du revenu de remplacement, beaucoup d'Attachés diffèrent leur départ, une fois l'âge légal atteint, pour ne pas sombrer dans les difficultés financières.

**Augmenter la part indiciaire dans la rémunération des Attachés permettrait ainsi de maintenir leur niveau de vie qui a chuté drastiquement.**

Cela commence évidemment par l'augmentation du point d'indice. Dans le contexte de crise économique que nous subissons, l'augmentation de 3,5% du point d'indice au 1er juillet 2022 ne compense ni le niveau actuel de l'inflation sur un an (environ 7%), ni le décrochage induit par le gel du point d'indice depuis 2010.

L'UNSA UTCAC demande une réelle revalorisation des carrières et des grilles indiciaires des Attachés pour tous les grades. Aujourd'hui, un Attaché recruté à BAC + 3, complété le plus souvent par une année de scolarité dans un Institut Régional d'Administration (IRA) débute sa carrière de cadre à la DGAC, à un niveau à peine supérieur au SMIC. Cela n'est, tout simplement plus admissible.

**Concrètement, il s'agit de revoir l'ensemble des grilles afin de parvenir à un premier niveau de grade culminant à l'indice majoré 725 (au lieu de 673 actuellement), le deuxième et le troisième niveau de grade aboutissant respectivement à la hors échelle A et à la hors échelle B, ce qui représente une hausse de 50 à 160 points d'indice (de 250€ à 640€ net/mois).**

### Du côté de l'indemnitaire : des pistes d'amélioration

Les Attachés de la DGAC ont basculé, à leur corps défendant, dans le RIFSEEP et, depuis, le décrochage avec les corps techniques de la DGAC qui disposent d'un régime indemnitaire spécifique (le RIS), ne cesse de s'aggraver et de s'accélérer.

A niveau de responsabilités et d'engagement professionnel égal, cela n'est tout simplement pas juste.

C'est même de nature à questionner sur la volonté réelle et la conviction profonde de certains syndicats d'un maintien d'une **DGAC unie** dans la fonction publique d'état.

Pour l'UNSA UTCAC, les disparités qui subsistent entre les corps de catégorie A de la DGAC concernant le volet

indemnitaire sont sans fondement dès lors que le niveau de responsabilités et la fongibilité des postes, induit nécessairement une harmonisation qui doit s'effectuer par le haut.

**L'UNSA UTCAC jugé « non représentatif » du corps parce que ne siégeant pas en CAP, n'a pas obtenu satisfaction.**

**Avec le soutien des Attachés, l'UNSA UTCAC fera tout pour obtenir leur inclusion dans les mesures qui viennent d'être obtenues pour les corps techniques.**

**L'UNSA UTCAC demande donc :**

- Une augmentation du montant de l'IFSE ;
- L'alignement des montants servis aux attachés sur ceux servis aux IEEAC ;
- Une revalorisation de l'indemnité spécifique de technicité (IST).

**Aujourd'hui, l'UNSA UTCAC demande une augmentation immédiate du CIA et sa mensualisation afin de permettre la compensation intégrale de la perte de pouvoir d'achat subie par les Attachés de la DGAC, en raison de l'inflation et de la hausse des prix de l'énergie.**